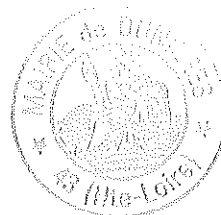


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte la constitution de la servitude de tréfonds sur la parcelle AL n°345 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette opération ;
- Désigne le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20231107-DCM20231107_7-DE
Reçu le 23/11/2023